

Réunion du mardi 5 décembre 2017

(Stade Philippe Marcombes)

Présentes et : BIDON Denis, BLANCHARD Jean, LAHANQUE Maurice, LAIR Yves, LAURENT Annie,
Présents (6) ROGUE-SALLARD Dominique,

Participe (1) : NIVELON Gérald

Excusées et : BERNARD Eric, BERTUCAT Christophe, BURNICHON Jean-Benoit, DULAC-ROUGERIE
Excusés (6) Christine, HAGER Jean-Claude VERLAGUET Nicole

La séance est ouverte à 19 h 00

En l'absence de Nicole VERLAGUET, la séance est présidée par Maurice LAHANQUE, 1^{er} Vice-Président. Il propose de désigner exceptionnellement Gérald NIVELON comme secrétaire de séance en l'absence d'Eric BERNARD Secrétaire Général.

1. Ouverture / Informations Générales

Maurice LAHANQUE

a) Informations générales

- Restructuration du Stade Philippe Marcombes

Maurice LAHANQUE indique que nous avons eu un rendez-vous avec la Direction des Sports et la Direction du Patrimoine Bâti de la Ville de Clermont-Ferrand afin d'envisager notre relogement à la Maison des Sports durant les travaux de restructuration du Stade Philippe MARCOMBES. Nous avons étudié deux pistes sur place. La piste qui sera privilégiée sera celle de « la salle verte » par l'entrée Sud Est. Des travaux d'aménagement sont toutefois nécessaires. Ils vont être étudiés et chiffrés pour être proposés aux élus municipaux concernés. Il conviendra d'étudier également avec la Mairie de Clermont-Ferrand la problématique du stationnement.

Le déménagement devrait être programmé au plus tard pendant les vacances du Printemps 2018.

Le Vice-Président en profite pour rappeler qu'il participera au Comité Technique de ce projet le mardi 12 décembre prochain et qu'Annie LAURENT participera quant à elle au Comité de Pilotage le jeudi 14 décembre prochain.

b) Projet de valorisation des associations et des dirigeants bénévoles (Annexe 1)

- Orientation du projet et échéances

Maurice LAHANQUE présente à l'appui du support fourni en amont de la réunion le projet déjà évoqué précédemment sur la valorisation des dirigeantes et des dirigeants bénévoles dans les associations sportives. Ce projet avait été lancé sans pour autant le concrétiser. Le Vice-Président souligne que nous devons avancer concrètement sur ce projet avec un document de présentation abouti pour rechercher un partenaire financier privé pour le réaliser. Le document présenté est modifié par les présentes et les présents. La version finale est annexée au PV. Il sera présenté au Comité Directeur.

c) Projet de rencontres individuelles avec les associations adhérentes (Annexe 2)

- Orientation du projet et échéances

Maurice LAHANQUE présente à l'appui du support fourni en amont le projet de rencontre avec les associations adhérentes. L'objectif de cette action est de faire un point précis avec les associations membres de l'OMS sur leurs actions, leur projet, leurs besoins en prenant un temps individuel d'entretien avec les membres dirigeants de chaque association. Ce travail sur du long terme qui a pour but de faire le point sur le rôle de l'OMS aux côtés des associations et jouer le rôle de trait d'union entre la Ville et les associations.

Le projet est ambitieux et il faudra se satisfaire d'un nombre de rencontres avec les associations même faible. Le projet est débattu et validé. Il sera présenté au Comité Directeur.

2

2. Manifestations sportives

Maurice LAHANQUE

a) Courir à Clermont : Informations

Une réunion de bilan a eu lieu le 15 octobre dernier pour faire le point sur l'édition 2017. Concernant les perspectives pour l'édition 2018, une prochaine réunion est programmée le jeudi 7 décembre prochain afin de travailler sur l'offre globale des courses sur route à Clermont-Ferrand et la place de Courir à Clermont dans ce paysage général.

3. Sport et Santé

Maurice LAHANQUE

a) Bilan d'activité concernant les sections sportives

A ce jour, nous sommes à 933 visites de non contre-indication dont 497 effectuées dans des sections sportives :

- 150 dans Clermont-Ferrand
- 111 dans l'Agglomération
- 236 en dehors de l'Agglomération

Du fait du développement de ce partenariat avec l'Inspection Académique et compte tenu de la simplicité du dispositif pour les collèges du département, il serait sans doute opportun de rencontrer la Vice-Présidente du Conseil Départemental chargée des collèges, pour lui présenter le travail de suivi de la santé des collégiens en Section Sportive mis en place par le CMS.

b) Collaboration avec l'ASM Vitalité / Mission Locale pour l'Emploi (Annexe 3)

Maurice LAHANQUE présente à l'appui du support fourni en amont le projet de collaboration avec l'ASM Vitalité dans le cadre de l'action « Tremplin Santé Auvergne ».

La Trésorière apporte une précision sur le coût sur le cout de prestation :

- Médecin spécialiste du Sport : 90.36 € / heure (Salair Brut + Cotisations patronales)
- Secrétaire Médicale : 14.31 € / heure (Salaire Brut + Cotisations patronales)

Soit au total : 104.67 € / heure

Soit : 34.89 € / visite (durée moyenne de 20')

Sur la base de ces éléments, la Trésorière propose que la visite soit facturée à 50 € / visite intégrant les frais de déplacements et le matériel.

Accord du Bureau Directeur

4. Trésorerie

Annie LAURENT

a) Informations générales

- Subvention de l'Agence Régionale de Santé

La Trésorière rappelle aux membres du Bureau Directeur que nous avons obtenu une subvention de l'Agence Régionale de Santé de 4 000 € pour notre projet Sport sur Ordonnance. Cette subvention nous ayant été notifiée seulement courant novembre, elle sera provisionnée pour engagement sur le début de l'année 2018.

- Atterrissage de l'exercice comptable 2017

A ce jour, les éléments en notre possession nous indiquent que les comptes du Centre Médico Sportif seront fortement en déficit. Nous estimons la perte à environ 10 € en moyenne par visite de non contre-indication, ce qui nous laisse craindre un déficit une nouvelle fois important.

Dans le même temps, nous disposons de marges de manœuvre supplémentaires au niveau de l'OMS compte tenu de recettes supplémentaires et de charges maîtrisées par rapport au budget prévisionnel.

Ainsi, elle demande au Bureau Directeur l'autorisation de répartir la subvention de la Ville de Clermont-Ferrand liée à la convention d'objectifs de manière plus importante en direction du Centre Médico Sportif que prévu dans le budget prévisionnel

Accord du Bureau Directeur

- Engagements à réaliser

La Trésorière indique également que nous disposons de marges de manœuvre nous permettant d'investir dans du matériel que nous pourrions mettre à disposition des associations. Ainsi elle demande l'autorisation d'engager ou, selon les délais, de provisionner pour l'acquisition de matériel mutualisable pour les associations.

Accord du Bureau Directeur

De même, la Trésorière souligne que nos frais de siège ont été très bien maîtrisés lors de cet exercice comptable. Nous devons faire l'acquisition de mobilier et engager quelques dépenses en raison de notre déménagement en avril prochain. Ainsi elle demande l'autorisation d'engager ou, selon les délais, de provisionner pour risques et charges liées au déménagement.

Accord du Bureau Directeur

Le montant de ces deux provisions sera défini ultérieurement en fonction de la situation financière effective au 31 décembre 2017 et non la situation estimée au 5 décembre 2017.

5. Communication

Maurice LAHANQUE

a) Information concernant la convention avec ACL

Maurice LAHANQUE informe les présents que la convention avec la société Aux Créations Locales a été signée le 20 novembre dernier suite à l'accord du Comité Directeur, cette convention intégrant une ristourne sur les sommes collectées par notre éditeur sur les publicités et ce pour les 3 prochaines éditions.

b) Validation de la liste des partenaires de l'OMS

Maurice LAHANQUE informe les membres du Bureau Directeur que nous devons indiquer les éventuels accords de partenariat avec d'éventuels annonceurs.

A ce jour, nous avons un accord de partenariat pour les années 2016, 2017 et 2018 avec le Crédit Mutuel Massif Central prévoyant le versement de la somme de 2 500 € TTC, cette somme se répartissant comme suit :

- Réservation dans le guide annuel de l'OMS d'une page de publicité de 720 € TTC
- Virement du solde de 1 780 € TTC au plus tard le 31 octobre de chaque année

Le Bureau Directeur est informé et confirme l'unique accord de partenariat à ce jour.

6. Questions diverses

Pas de question diverses

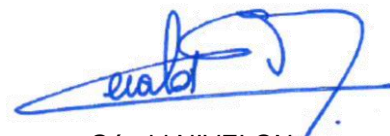
La séance est close à 20 h 40

Le Vice-Président
Président de séance



Maurice LAHANQUE

Le secrétaire de séance



Gérald NIVELON